

DOSSIER LÉGISLATIF

Contribution citoyenne relative à l'élaboration de la loi

1. TITRE DE LA PROPOSITION DE LOI

Ordonnance **Nationale de Vigilance et de Propreté (ONVP)** Présentée par M. Y. Chorfi-Witte.

2. EXPOSÉ DES MOTIFS DÉTAILLÉ

La France fait face à une dégradation continue de son environnement et de ses conditions sanitaires : pollution urbaine massive, disparition annuelle de dizaines de milliers d'hectares de forêts, contamination des eaux, multiplication des dépôts sauvages et incivilités quotidiennes. Parmi les sources identifiées, les déchets urbains diffus — notamment les mégots de cigarette — représentent une pollution majeure, tant par leur omniprésence que par leur impact écologique et économique.

Chaque année, plus de **100 millions d'euros** sont dépensés pour nettoyer les micro-déchets et dépolluer les eaux usées contaminées. Par ailleurs, les mégots jetés dans la nature déclenchent près de 55 % des incendies d'origine humaine, entraînant des destructions irréversibles de milieux naturels et un coût financier considérable.

Face à cette situation, il est indispensable de doter le pays d'un cadre législatif structurant, intégrant prévention, éducation, responsabilisation et sanctions, dans une logique de mobilisation citoyenne.

La présente contribution citoyenne relative à l'élaboration de la loi vise ainsi à créer l'**Opération Nationale Vigilance Propreté (ONVP)**, programme National décliné en 24 articles, articulé autour de cinq axes :

- **Prévention et sensibilisation**, par l'éducation, la communication et la mobilisation Nationale.
- **Adaptation des infrastructures**, via le renforcement du mobilier urbain et la modernisation des dispositifs de collecte.
- **Contrôle et répression**, avec la création d'une brigade Nationale dédiée.
- **Responsabilité partagée**, impliquant citoyens, commerçants, collectivités et industriels.
- **Gouvernance et évaluation continue**.

L'objectif est de restaurer une Propreté exemplaire sur le territoire et de réaffirmer la nécessité d'un comportement civique à l'égard des biens publics.

3. CONTENU DE LA PROPOSITION DE LOI (SYNTHÈSE)

Titre I — Dispositions générales

Création de l'**ONVP** ; définition du mégot comme déchet polluant ; campagnes Nationales de sensibilisation ; intégration scolaire de l'**écoresponsabilité** ; création d'une semaine de **Journées Nationales de la Propreté**.

Titre II — Infrastructures et mobilier urbain

Installation de dispositifs anti-mégots ; obligations renforcées pour les établissements publics ; implication intercommunale ; affichage obligatoire.

Titre III — Contrôle, inspection et sanctions

Création de la **BIENU** (Brigade d'Inspection des **E**spaces **N**aturels et **U**rbains) ; application citoyenne de signalement ; sanctions simplifiées par le préfet ; recours citoyen en cas d'incivilité.

Titre IV — Incitation et responsabilité partagée

Création d'un Loto du Recyclage ; fonds dédié ; extension renforcée de la responsabilité des producteurs ; soutien à l'innovation ; mobilisation des **MIG** et du bénévolat.

Titre V — Gouvernance et évaluation

Pilotage multi-ministériel ; **O**bservatoire **N**ational de la **P**ropreté ; entrée en vigueur différée.

4. ÉTUDE D'IMPACT LÉGISLATIF

4.1 Impact environnemental

- Réduction significative des mégots dans l'espace public.
- Baisse des micro-déchets dans les réseaux d'eaux usées.
- Diminution attendue des incendies liés aux mégots.
- Renforcement de la préservation des milieux naturels.

4.2 Impact économique

Pour l'État et les collectivités :

- Diminution des dépenses de nettoyage urbain.
- Optimisation des coûts de traitement des eaux.

Pour les entreprises :

- Coût modéré d'installation de cendriers (compensé par la fourniture publique des contenants).
- Renforcement de la participation financière des industriels du tabac via la **REP**.

Pour les citoyens :

- Aucune charge financière supplémentaire.
- Possibilité de récompenses via le Loto du Recyclage.

4.3 Impact social

- Amélioration du cadre de vie.
- Mobilisation civique élargie.
- Implication des publics prioritaires (personnes en **MIG**, dispositifs sociaux).

4.4 Impact institutionnel

- Création d'une brigade Nationale (**BIENU**) : structure opérationnelle déconcentrée.

- Outil numérique National de coordination.
- Simplification des procédures de sanction.

5. ANALYSE JURIDIQUE

Compatibilité constitutionnelle

Cette proposition s'inscrit pleinement dans la Charte de l'Environnement (articles 1 à 10), intégrée au bloc constitutionnel. Elle rappelle l'obligation de chacun de contribuer à la préservation de l'environnement.

Articulation avec le droit européen

Le texte contribue à la mise en conformité des infrastructures françaises de traitement des eaux, conformément aux exigences européennes.

Articulation avec le droit existant

La loi complète les dispositifs existants :

- Code de l'environnement (parties sur la pollution et les déchets).
- Code général des collectivités territoriales (responsabilités locales).
- Code pénal (incivilités et atteinte à la salubrité).

6. FICHE SYNTHÉTIQUE

Objet : lutte contre les déchets urbains diffus, en particulier les mégots de cigarette.

Portée : Nationale.

Bénéficiaires : ensemble de la population, collectivités, milieux naturels.

Créations :

- Brigade nationale (**BIENU**).
- Label « **Territoire Vigilant** ».
- Observatoire National.
- Application Citoyenne.

Mesures phares :

- Obligation d'installation de cendriers.
- Sanctions administratives directes.
- Loto du Recyclage.
- Implication des industriels du tabac.

7. ANNEXES

A. Texte intégral de la proposition de loi

Disponible dans le document “ Contribution citoyenne à l’élaboration de la loi (**ONVP**)

B. Chiffres-clés

- 30 000 hectares de forêts brûlés/an.
- 100 millions d’euros/an : coût du nettoyage des mégots.
- 55 % des incendies d’origine humaine causés par des mégots.
- 12 millions de fumeurs en France.

C. Glossaire

- **ONVP** : Ordonnance **N**ationale **V**igilance **P**ropriété.
- **BIENU** : Brigade d’Inspection des **E**spaces **N**aturels et **U**rbains.
- **ALCOMP** : Agence **L**ocale de **C**oordination **O**opérationnelle en **M**atière de **P**ropriété.
- **REP** : **R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur.

Dossier législatif complet — Version destinée aux travaux parlementaires

8. VERSION ÉTENDUE – EXPOSÉ DES MOTIFS (COMPLÉTÉ)

L’état des lieux environnemental en France révèle une situation critique : pollution diffuse, dégradation accélérée des milieux naturels, baisse de la qualité de l’eau potable, multiplication des incendies d’origine anthropique et saturation des infrastructures de Propreté. Les collectivités, malgré des efforts constants, ne parviennent plus à compenser les conséquences d’incivilités massives et d’un manque de dispositifs adaptés.

Les mégots de cigarette représentent à eux seuls l’un des plus grands volumes de déchets urbains non recyclés : près de **30 milliards** jetés chaque année en France. Ce qui représente **25 000 tonnes** pour un coût de **100 millions d’euros** fatalement supporté par le contribuable. Un seul mégot pollue jusqu’à **500 litres** d’eau, libère plus de **2 500 substances toxiques** et met entre **10 et 15 ans** à se dégrader. Leur dispersion dans les réseaux d’eaux pluviales contribue fortement à la contamination des cours d’eau, rivières, littoraux et nappes phréatiques.

Par ailleurs, les incendies provoqués par les mégots dans les zones naturelles entraînent une perte écologique irréversible, aggravent l’érosion des sols, détruisent la biodiversité et mobilisent des moyens d’intervention considérables. Ces phénomènes sont aggravés par le réchauffement climatique, qui fragilise davantage les écosystèmes.

L’**ONVP** répond à cette urgence dans une démarche globale mêlant pédagogie, infrastructures, contrôles et participation citoyenne. Sa logique est à la fois préventive, responsabilisante et répressive.

9. VERSION TRÈS DÉTAILLÉE – ÉTUDE D'IMPACT

9.1. Impact environnemental (niveau expert)

Réduction des déchets urbains

- Objectif : diminution de 60 % des mégots en 1 an.
- Volume actuel estimé : 25 000 tonnes de mégots jetés/an.
- Volume attendu après **ONVP** : 10 000 tonnes maximum.
- Gain estimé : 15 000 tonnes de mégots collectés et recyclés.

Impact sur la pollution aquatique

- Un mégot pollue jusqu'à 500 litres d'eau.
- Réduction potentielle de pollution : 18 trillion de litres d'eau protégés/an. Soit : 18 000 000 000 000 000 mètres cubes l'équivalent de 7,2 billions de piscine Olympiques.
- Amélioration mesurable de la qualité des eaux pluviales en zones urbaines denses.

Impact sur les sols et la biodiversité

- Réduction des microparticules plastiques issues des filtres.
- Amélioration de la fertilité des sols en lisière de zones urbaines.
- Baisse de la contamination des oiseaux et petits mammifères.

Impact sur les incendies

- 30 000 ha brûlés/an en France.
- 55 % dus aux mégots : 16 500 ha.
- Objectif **ONVP** : réduction de 50 % ans.
- Surface sauvée annuellement : 8 250 ha.

9.2. Impact économique (données rapprochées)

Pour l'État

Coûts initiaux :

- Développement application **ONVP** : 1,2 M€.
- Lancement campagne Nationale : 3 M€.
- Mise en place Observatoire National : 950 k€/an.

Économies attendues :

- Baisse des interventions d'urgence : -12 à -20 M€/an.
- Réduction des coûts de traitement des eaux : -25 M€/an.

- Diminution des coûts d'incendie : –35 à –60 M€/an.

Pour les collectivités

Investissements :

- Installation mobilier anti-mégots : 1 000 à 5 000 €/unité.
- Estimation Nationale : 15–20 M€.

Économies :

- Moins de nettoiemnts manuels : –15 M€/an.

Pour les industriels du tabac

- Contribution REP : 40–60 M€/an.
- Possibilité d'innovation rentable : filtres biodégradables.

Pour les entreprises (bars, commerces)

- Coût d'installation de cendriers : 50–150 € U
- Contenants fournis par la collectivité → coût nul.

9.3. Impact social et sanitaire (analyses croisées)

Santé publique

- Diminution de l'exposition des enfants aux toxiques.
- Baisse des ingestions accidentelles.
- Réduction des particules fines en suspension dans les zones denses.

Cadre de vie

- Amélioration directe de la qualité des rues.
- Réduction des nuisances visuelles.
- Renforcement du sentiment de sécurité et de Propreté.

Cohésion citoyenne

- Mobilisation des bénévoles → renforcement du lien social.
- Implication des personnes en **MIG** → réinsertion valorisante.

9.4. Impact administratif et institutionnel

Simplification administrative

- Sanctions directes par le préfet → désengorgement des tribunaux.
- Réduction du délai de traitement des incivilités (de 9 mois à 15 jours).

Gouvernance efficace

- **BIENU** → coordination territoriale renforcée.
- Observatoire → suivi statistique précis.
- Application → interaction citoyen/État modernisée.

9.5. Impact technologique

- Développement de systèmes de collecte intelligents.
- Valorisation énergétique possible des mégots.
- Nouveaux procédés de dépollution (enzymes, pyrolyse basse température).

10. VERSION ÉTENDUE – FICHE SYNTHÉTIQUE

Intitulé : Ordonnance **N**ationale de **V**igilance et de **P**ropriété (**ONVP**).

Objectifs :

- Lutter contre les déchets urbains diffus.
- Améliorer la salubrité publique.
- Réduire les incendies causés par les mégots.
- Réduire massivement de la pollution de nos eaux.
- Mobiliser citoyens, collectivités et industriels.

Mesures clés :

- Création de la **BIENU**.
- Label « Territoire Vigilant ».
- Installation obligatoire de mobilier adapté.
- Sanctions administratives directes.
- Fonds de **P**ropriété Citoyenne.
- Semaine et **J**ournée Nationales de la **P**ropriété.
- Application Nationale de signalement.

Bénéficiaires :

- Citoyens, collectivités, espaces naturels, services publics.

Entrée en vigueur :

- 6 mois après promulgation.

11. SECTION COMPLÉMENTAIRE — ARGUMENTAIRE POUR LES PARLEMENTAIRES

Cette contribution citoyenne relative à l'élaboration de la loi offre un cadre National cohérent pour répondre à une problématique jusque-là dispersée entre divers textes. Elle permet une mobilisation à grande échelle, intègre les impératifs environnementaux modernes et renforce la responsabilité sociétale.

Elle constitue également une réponse concrète aux engagements climatiques de la France, à la protection de la biodiversité, à rétablir un exemple de Propreté sur notre sol et à la volonté affichée des citoyens de vivre dans un espace public Propre et sécurisé.